



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PV N°142 CDA/7

REUNION du 6 Mars 2024

Présents : MM. Mourad EL IDRISSE, Brahim ES SBITI, Gilles DUTHU.

Absents excusés : MM. Philippe OUTHIER ; Frédéric DEGAND

Début de séance : 18h45

POINT SUR LE TEST PHYSIQUE

A la suite du dernier rattrapage des tests physiques, 3 arbitres étaient convoqués.

Ont réussi le test physique :

- Sofiane ANTAR (catégorie J.A.D)
- Emmanuel ANGELO (catégorie D2)

Était absent :

Michel BOUBAKER

- Attendu que Monsieur Michel BOUBAKER n'a pas effectué le test physique prévu pour les arbitres D2, par le règlement intérieur de la C.D.A (Article 26 et 26.1).
- Par conséquent, la C.D.A applique l'article 26.2 et remet Monsieur Michel BOUBAKER en catégorie D3 pour la fin de saison.

Si Monsieur Michel BOUBAKER renouvelle sa licence pour la saison 2024-2025, il sera affecté au groupe D3.

FESTIVAL U13 PITCH A QUETIGNY

La finale U13 PITCH aura lieu le samedi 6 avril sur les installations de Quétigny, stade des cèdres.

Une vingtaine de JAD (+arbitres stagiaires) seront convoqués pour officier lors de cette finale départementale.

8 formateurs seront présents pour encadrer cette journée au niveau de l'arbitrage.

Les jeunes arbitres convoqués sont :

Mmes: VOSGES J et L

MM. ANTAR ; BAH ; CHEVILLOT ; MANTAON ; PREVIZI ; ROY;WASSON ; CHAUVEL ; DEMINAL-GRIVOT ; DESGRANGES ; FERRIER ; LEBREUIL ; JUNG ; MOUMOU ; SANCHEZ ; DUPAQUIER ; LEMKAK-PAUL ; SACONNA.

Les formateurs présents :

Mme : DEMONCAY

MM. ES SBITI ; ROUGINAT ; CAMARA ; THIBERT ; REMOND et EL IDRISSE.

TOURNOI DE PENTECOTE A GENLIS

Le président de la CDA et le responsable des désignations jeunes ont rencontré des responsables du tournoi du club de Genlis.

Il sera mis en place 12 arbitres par journée (sous réserve des disponibilités des arbitres).

RAPPEL : les demandes d'années sabbatiques pour être validée et prises en comptes par la CDA doivent être déposée avant le 1^{er} septembre de la saison en cours.

Fin de la réunion 20h00.

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189-190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : Mourad EL IDRISSE

Le Secrétaire : Brahim ES SBITI